



Actualités OFS

Embargo: 06.11.2014, 9:15

3 Travail et rémunération

Neuchâtel, novembre 2014

Situation des personnes arrivées en fin de droits

Renseignements:

Magnus Fink, OFS, Section Travail et vie active, tél. 058 463 66 46

E-mail: magnus.fink@bfs.admin.ch

N° de commande: 1084-1400

Abréviations

AC	Assurance-chômage
AFD	Arrivée en fin de droits
AI	Assurance-invalidité
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BIT	Bureau international du Travail
ESPA	Enquête suisse sur la population active
IJ	Indemnités journalières
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
MMT	Mesures relatives au marché du travail
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
PC	Prestations complémentaires
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SESAM	Source Protection sociale et marché du travail

Table des matières

Résumé	4
1 Introduction	5
2 Généralités	6
2.1 Le chômage en Suisse	6
2.2 Arrivée en fin de droits de l'assurance-chômage	6
3 Situation des personnes arrivées en fin de droits	8
3.1 Qui arrive en fin de droits?	8
3.2 Retrouver ou non un emploi	9
La moitié des personnes AFD retrouvent un emploi en moins d'un an	9
Etre jeune augmente les chances de réinsertion	10
3.3 Quelle réinsertion?	11
Flexibilité de l'emploi accrue	11
Davantage de temps partiel	11
Fort impact de l'AFD sur le niveau de salaire	12
3.4 Des ménages à bas revenu	14
Sources	16

Situation des personnes arrivées en fin de droits

Résumé

La présente étude constitue une actualisation de travaux publiés par l'OFS en 2009. Elle confirme dans les grandes lignes les tendances observées 5 ans auparavant.

L'arrivée en fin de droits (AFD) aux indemnités de l'assurance-chômage touche en moyenne quelque 30'000 personnes chaque année. On constate qu'une majorité d'entre elles (7 personnes sur 10) ont un emploi cinq ans après leur arrivée en fin de droits (AFD). Près de la moitié est déjà active occupée dans l'année suivant l'AFD. Après cinq ans, 1 personne AFD sur 10 est cependant toujours en recherche d'emploi et 2 sur 10 se sont retirées du marché du travail. Les jeunes ont plus de facilité à réintégrer le marché du travail après une AFD.

Certains groupes sont surreprésentés au sein de la population AFD: c'est notamment le cas des personnes de 45 ans et plus, de celles n'ayant pas achevé de formation post-obligatoire et de celles de nationalité étrangère. Les femmes et les personnes seules, avec ou sans enfants, sont aussi plus nombreuses parmi les AFD que dans l'ensemble de la population active.

Bon nombre de personnes AFD ayant réintégré le marché du travail se voient confrontées à des conditions de travail requérant de la flexibilité. Elles travaillent plus souvent que la moyenne sur appel ou en emploi temporaire. Elles occupent également plus fréquemment des emplois à temps partiel, avec un taux d'occupation inférieur à ce qu'elles souhaiteraient, et sont plus nombreuses à avoir un contrat à durée déterminée. Par ailleurs, les personnes partant en retraite anticipée après une AFD le font nettement plus souvent de manière involontaire que les autres actifs occupés.

La réinsertion des personnes AFD a des conséquences sur le salaire. Le salaire horaire médian des personnes AFD revenues sur le marché du travail est inférieur à la moyenne, mais l'écart diminue avec le temps. Une différence de salaire s'observe quelle que soit la ventilation considérée. Les personnes AFD ayant retrouvé un emploi sont aussi plus de deux fois moins nombreuses à cotiser au 3^e pilier que l'ensemble de la population active occupée.

Tous ces éléments se répercutent sur le revenu des ménages. Ceux comptant une personne AFD sont économiquement plus fragiles. Ils sont nettement plus nombreux à recevoir des prestations de soutien que l'ensemble des ménages.

1 Introduction

Perdre son emploi et ne pas en retrouver de convenable dans les deux ans qui suivent tout en étant inscrit dans un office régional de placement (ORP), voilà qui peut résumer la situation classique d'une personne qui arrive en fin de droits à l'assurance-chômage.

Entrée en vigueur en 1982, la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) régit le régime de l'assurance-chômage au niveau fédéral. Elle vise à compenser le manque à gagner dû notamment à la perte d'emploi ainsi que la réinsertion rapide et durable des assurés sur le marché du travail. Depuis son introduction, la loi a fait l'objet de plusieurs révisions partielles.

La dernière révision de la LACI (dite 4^e révision) est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011. Dans le but de stabiliser une assurance chômage en déséquilibre financier, elle introduit des adaptations au niveau des contributions et des prestations, avec la prise en compte de l'âge et de la durée de cotisation en intégrant toute une série de restrictions, notamment la réduction du nombre maximal d'indemnités journalières pour certaines catégories de personnes, par exemple pour les moins de 25 ans sans obligation d'entretien ou pour les assurés libérés de cotisations. Ces restrictions ont provoqué une notable augmentation du nombre d'AFD en 2011. Le délai d'attente avant de percevoir des indemnités journalières a aussi été augmenté pour certains groupes, notamment les jeunes terminant leur scolarité ou les étudiants terminant leur formation.

Les chiffres que publie mensuellement le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur le nombre de personnes arrivant en fin de droits, ventilés selon l'âge, la nationalité, les régions et les branches économiques ne permettent pas de disposer d'informations sur la situation des personnes après leur AFD, hormis celles qui restent inscrites auprès d'un ORP. La présente étude permet de déterminer la situation des personnes durant les années après une AFD, et constitue en grande partie une mise à jour de la publication sortie en 2009. L'intérêt est porté principalement sur l'impact d'une AFD sur la situation sur le marché du travail et sur les conditions de travail (salaire, type de contrat, etc.).

La source de données «Protection sociale et marché du travail» (SESAM) à la base de cette analyse est constituée d'un couplage des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) avec des informations extraites de différents registres du domaine des assurances sociales (AVS, AI, PC, AC). L'ESPA traite principalement du thème du marché du travail, mais aussi de la formation, du travail non rémunéré, de la migration ou encore de la sécurité sociale. SESAM permet ainsi de faire le lien entre les informations sur les AFD du SECO et les données relevées dans le cadre de l'ESPA¹.

Fin de droits

Une personne arrivée en fin de droits est un bénéficiaire de l'AC qui a épuisé son droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation ou, dès 2006, sans qu'il soit en âge de bénéficier de sa rente de vieillesse. (Fontaine et al. 2013, p.36)

¹ Dans SESAM sont comptabilisées toutes les personnes qui sont AFD au cours des cinq années précédant leur participation à l'ESPA. Le nombre de personnes AFD selon SESAM se situe plus bas que selon le SECO pour des raisons liées à l'échantillon de l'ESPA et au fait que le couplage avec les données administratives ne peut pas être réalisé pour l'ensemble des répondants. Pour ces raisons, les chiffres absolus cités au chapitre 2.2 sont tirés de la statistique du marché du travail du SECO. Les résultats tirés de SESAM, détaillés dans le chapitre 3, ne sont pas exprimés en chiffres absolus mais uniquement en proportion (respectivement en francs pour la partie consacrée aux salaires).

2 Généralités

2.1 Le chômage en Suisse

Pour mesurer la situation des demandeurs d'emploi, deux sources coexistent. La statistique du chômage du SECO comptabilise les personnes inscrites dans un ORP. Le SECO publie le taux de chômage qui tient compte uniquement des demandeurs d'emplois inscrits auprès d'un ORP qui n'ont pas d'emploi et sont disponibles immédiatement pour un placement. La statistique de l'OFS dénombre les chômeurs sur la base des normes internationales du Bureau international du Travail (BIT) au moyen de l'ESPA (voir définitions dans l'encadré en page suivante).

En comparaison internationale, la Suisse présente un taux de chômage au sens du BIT parmi les plus bas. A moins de 3% au début des années 2000 (2,7% en 2000), il atteint 4,2% en 2013. Durant la même période, ce taux est passé de 9,3% à 10,7% dans les pays de l'Union européenne (UE-27²). Selon le SECO, le taux de chômage (chômeurs inscrits) s'élève à 3,4% en moyenne pour l'année 2013, contre 1,8% en 2000.

Tant en Suisse que dans l'Union européenne, la fluctuation du taux de chômage au sens du BIT a été relativement importante depuis l'an 2000. En Suisse, la forte croissance économique a entraîné une baisse marquée de ce taux avant 2008. Il est remonté ensuite, notamment en raison de la crise financière mondiale.

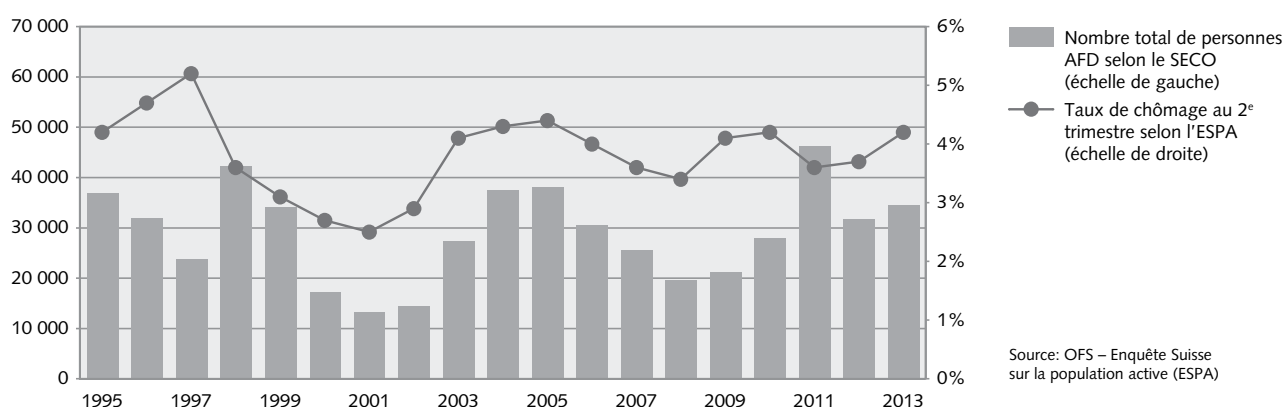
2.2 Arrivée en fin de droits de l'assurance-chômage

La notion d'arrivée en fin de droits est uniquement liée à celle de l'assurance-chômage. Elle correspond en effet à une extinction des droits aux prestations de l'assurance fixées dans la LACI et son ordonnance.

Tendanciellement depuis l'année 2001 s'observe selon les statistiques du SECO un accroissement du nombre cumulé sur l'année de personnes arrivant en fin de droits (2001: 13'226; 2013: 34'679). Le nombre d'AFD suit la variation du taux de chômage, et fluctue ainsi considérablement en une décennie. Un maximum de 46'216 (avec

Taux de chômage au 2^e trimestre et nombre de personnes AFD par année de 1995 à 2013

G 1



Source: OFS – Enquête Suisse sur la population active (ESPA)

© SECO / OFS, Neuchâtel 2014

² Les données relatives à l'UE-28 ne sont disponibles qu'à partir de 2002.

un pic de 15'850 au mois de mars) est atteint en 2011, suite à l'introduction de mesures restrictives prenant effet au 1^{er} avril. En effet, la diminution du nombre maximum d'indemnités journalières explique en grande partie ce phénomène. (cf. graphique G 1)

Définitions internationales dans le domaine du marché du travail

Les définitions concernent l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans des ménages privés. Elles correspondent aux recommandations du Bureau international du travail (BIT).

Sont considérées comme **actives occupées** les personnes qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont considérées comme **chômeurs au sens du BIT** les personnes

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Sont considérées comme **non actives** les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs

Le nombre de **personnes actives** correspond à la somme des actifs occupés et des chômeurs au sens du BIT.

3 Situation des personnes arrivées en fin de droits

Dans la suite de la publication et quand cela n'est pas autrement spécifié, les personnes AFD sont composées des personnes arrivées en fin de droits au cours des cinq années qui ont précédé l'interview à l'ESPA³. Lorsqu'il est fait référence aux demandeurs d'emploi inscrits dans un ORP, il s'agit de personnes inscrites au moment de leur interview à l'ESPA. Les personnes en âge légal de retraite (femmes: 64 ans ou plus; hommes: 65 ans ou plus) au moment de l'ESPA n'ont pas été prises en compte.

3.1 Qui arrive en fin de droits?

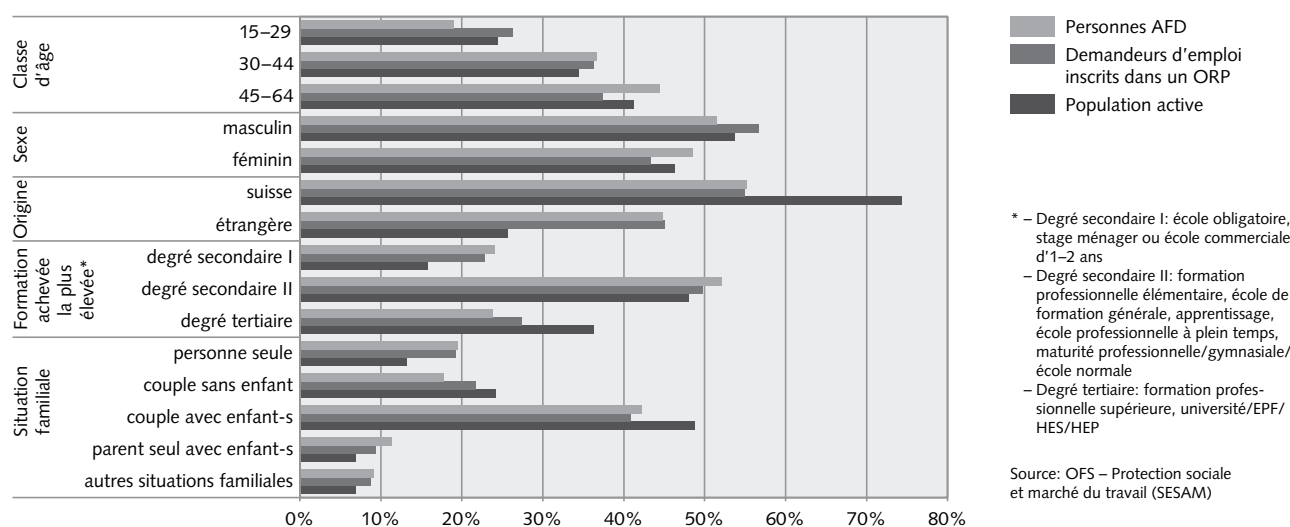
Au vu de la ventilation selon les principales catégories sociodémographiques, il apparaît que certains groupes sont représentés de manière plus ou moins forte parmi la population des personnes AFD. (cf. graphique G 2)

Ainsi, la catégorie des 45 à 64 ans totalise 44% des personnes AFD, alors qu'elle ne représente que 41% de la population active totale, et 37% des demandeurs

d'emploi. Le risque d'une AFD semble nettement moins élevé chez les jeunes (15–29 ans), qui ne représentent que 19% des personnes AFD, alors qu'ils correspondent à 26% de la population active et 24% de la population des demandeurs d'emploi inscrits. Le risque d'être demandeur d'emploi est élevé pour ce groupe d'âge en raison de la transition entre le système de formation et le marché du travail.

En termes de formation achevée la plus élevée, les personnes se situant au niveau secondaire I sont les plus touchées par le risque d'AFD. Alors qu'elles forment 16% de la population active en Suisse, elles représentent 23% des demandeurs d'emploi et 24% des personnes AFD. Cette situation est inverse dans le cas des personnes ayant achevé une formation de degré tertiaire III, qui ne correspondent qu'à 24% de la population AFD et 27% des demandeurs d'emploi, contre 36% de la population active totale.

Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent), demandeurs d'emploi inscrits et population active selon diverses caractéristiques, 2013 G 2



© OFS, Neuchâtel 2014

³ Cela correspond à 1260 observations dans SESAM 2013.

Les femmes sont surreprésentées au sein de la population AFD (48%) par rapport à la population active et aux demandeurs d'emploi (46% respectivement 43%). De même, le risque d'AFD est élevé pour les personnes d'origine étrangère, qui constituent 45% de la population AFD et des demandeurs d'emploi, alors qu'elles ne représentent que 26% de la population active.

Les personnes seules avec ou sans enfant(s) sont plus touchées par le risque d'AFD. Une AFD pour ces types de ménages peut signifier une situation en termes de revenus particulièrement délicate. La question sera abordée plus en détail au point 3.4.

3.2 Retrouver ou non un emploi

En 2013, 61% des personnes AFD au cours des cinq années précédentes sont à nouveau actives occupées, 20% ont le statut de chômeurs au sens du BIT et 19% sont non actives. (cf. graphique G3)

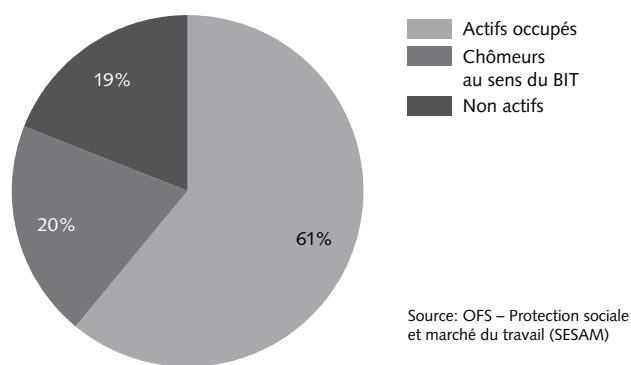
La grande majorité (73%) des chômeurs au sens du BIT et des non-actifs n'a exercé aucune activité rémunérée depuis l'AFD. Chez les chômeurs au sens du BIT uniquement, cette part s'élève à 66%. (cf. graphique G4)

Parmi les non-actifs, à peine plus d'un tiers (35%) se disent prêts à travailler (dans les trois mois) en cas d'offre intéressante. De manière générale, ces derniers renoncent donc plus ou moins durablement à l'emploi.

La moitié des personnes AFD retrouvent un emploi en moins d'un an

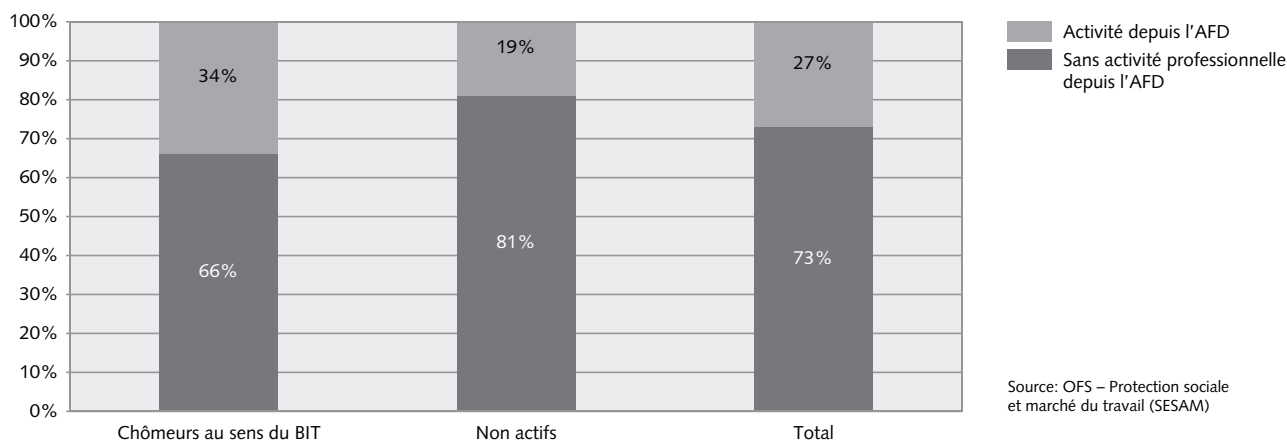
Le temps écoulé depuis le moment de l'AFD joue un rôle sur la réinsertion: plus l'AFD est éloignée dans le temps, plus la chance d'être à nouveau actif occupé augmente (AFD depuis moins d'un an: 49%; 4 à 5 ans: 69%). La part des chômeurs au sens du BIT diminue avec le temps alors que le groupe des non-actifs reste relativement stable. (cf. graphique G5)⁴

Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) selon le statut sur le marché du travail, 2013 G 3



© OFS, Neuchâtel 2014

Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) selon le statut sur le marché du travail et l'exercice d'une activité professionnelle depuis l'AFD, 2013 G 4



© OFS, Neuchâtel 2014

⁴ Ici, les jeux de données SESAM 2010 à 2013 ont été réunis afin de disposer de suffisamment d'observations pour analyser cette population.

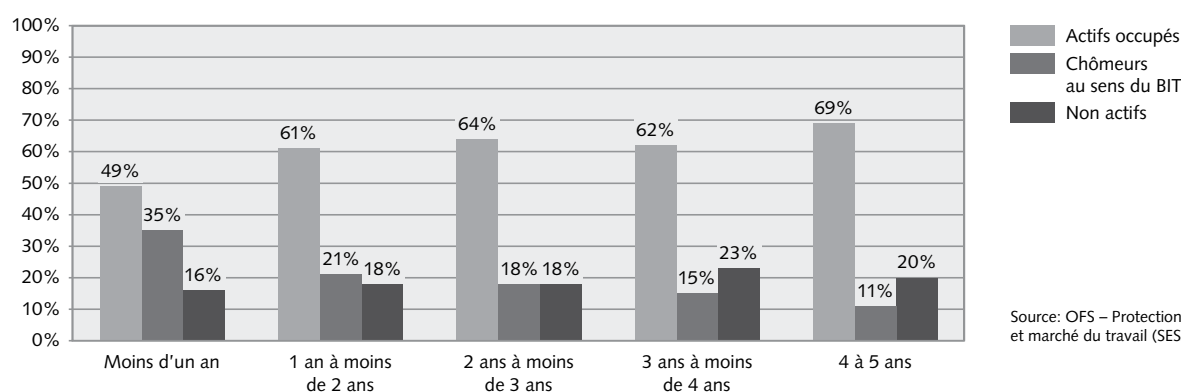
Etre jeune augmente les chances de réinsertion

Neuf caractéristiques (âge, niveau de formation, parcours migratoire, grande région, situation familiale, état civil, durée depuis la dernière AFD, secteur d'activité, sexe) susceptibles d'avoir un impact sur la probabilité d'être actif occupé dans les 2 ans qui suivent une AFD sont testées. Deux facteurs sur neuf exercent un effet significatif. (cf. tableau T 1)

Il ressort que les personnes âgées entre 30 et 44 ans, et plus fortement encore celles âgées entre 15 et 29 ans ont plus de chances de retrouver un emploi que les personnes AFD âgées entre 45 et 64 ans. De même, la régression montre que les personnes dont l'AFD remonte à moins d'un an ont moins de chances d'être actives occupées que les personnes dont l'AFD remonte à plus d'un an.

Personnes AFD selon le statut sur le marché du travail et la durée écoulée depuis l'AFD, 2010 à 2013

G 5



Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2014

T1* Régression logistique sur le fait d'être actif occupé après être arrivé en fin de droits

Variable expliquée	1 = être actif occupé 0 = autre statut sur le marché du travail	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	Nombre d'observations
Intercept		-0,29	-0,50	-0,08	0,01	1 477
	Rapport de cotes					Nombre d'observations
		Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	
Durée depuis la dernière arrivée en fin de droits						
Modalité de référence:	moins de 12 mois					800
	12 à 24 mois	1,59	1,25	2,03	0,00	677
Classe d'âge						
Modalité de référence:	45-64 ans					708
	15-29 ans	1,90	1,28	2,80	0,00	184
	30-44 ans	1,41	1,09	1,83	0,01	585
Effets des variables dans le modèle	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²			
Durée depuis la dernière arrivée en fin de droits	1	13,87	0,00			
Classe d'âge	2	13,36	0,00			
Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²			
Rapport de vraisemblance	3	3 368,95	<,0001			
Test «score»	3	3 332,87	<,0001			
Test de Wald	3	26,58	<,0001			

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Pour connaître le degré de significativité de la modalité d'une variable, on considère la valeur p. Si elle est inférieure à 5%, soit 0,05, la modalité est jugée suffisamment significative et conservée.

Si l'on considère la chance d'être actif occupé après être arrivé en fin de droits pour une personne âgée entre 15 et 29 ans comparativement à une personne âgée entre 45 et 64 ans (catégorie de référence), un rapport de cotes s'approchant de 1,0 signifie qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes pour ce qui est de cette chance. Un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique que les membres du groupe étudié, c'est-à-dire les personnes âgées entre 15 et 29 ans, sont moins susceptibles d'être actifs occupés après être arrivés en fin de droits que les membres du groupe de référence, soit les personnes âgées entre 45 et 64 ans. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique que les membres du groupe étudié sont plus susceptibles d'être actifs occupés après une AFD que les membres du groupe de référence.

3.3 Quelle réinsertion ?

Près de la moitié des personnes AFD retrouve un emploi, déjà moins d'un an après leur AFD. De quel type d'emploi s'agit-il ? Quelles sont les conditions de travail ?

Flexibilité de l'emploi accrue

Les personnes AFD ayant retrouvé un emploi sont dans une nette majorité salariées (86%). 14% se sont mises à leur compte alors que la proportion d'indépendants est de 13% dans la population active occupée.

Les formes de travail flexibles (intérim, travail sur appel) sont plus répandues parmi les personnes ayant connu une AFD que dans la population salariée dans son ensemble. Ainsi, 86% des premières bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, contre 92% de la population salariée. Les proportions de salariés travaillant sur appel sont respectivement de 12% et 5% et celles des employés placés et payés par une agence de location de services de 5% et 1%. Ces formes de travail atypiques sont sans doute parfois une solution de réinsertion sur le marché du travail pour les personnes AFD. (cf. graphique G 6)

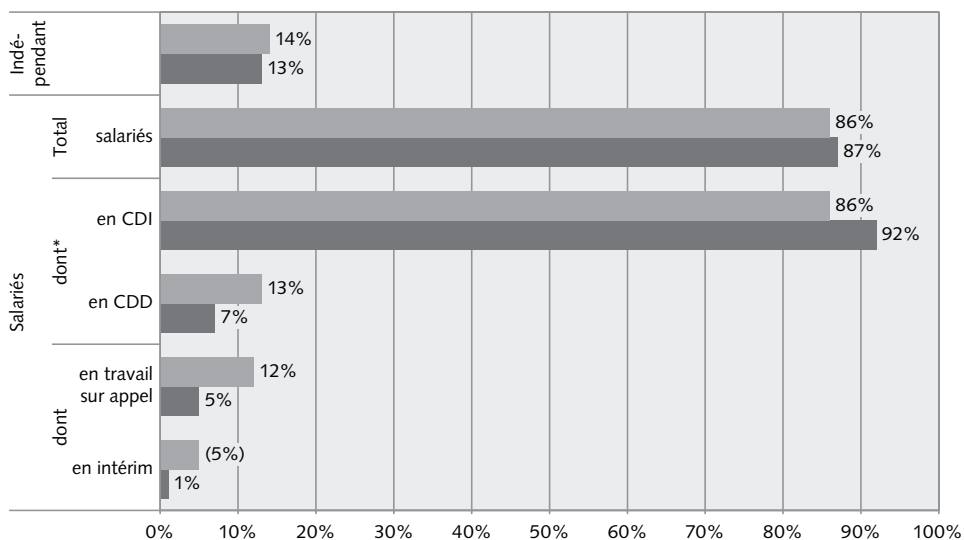
Davantage de temps partiel

La flexibilité accrue de l'emploi se reflète également dans les taux d'occupation. 24% des hommes ayant retrouvé un emploi après une AFD travaillent à temps partiel, contre 12% de l'ensemble des hommes actifs occupés. Chez les femmes, qui sont en général plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel, cet écart s'observe aussi (71% après une AFD contre 60% parmi l'ensemble des femmes actives occupées). (cf. graphique G7)

De nombreuses personnes travaillant à temps partiel souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation. Si elles sont disponibles à le faire dans les trois mois qui suivent, elles sont considérées en sous-emploi. La part de sous-emploi parmi les personnes travaillant à temps partiel est deux fois et demi plus importante après une AFD (48% contre 19% pour l'ensemble des temps partiel). Dans la majorité des cas, le temps partiel retrouvé après une AFD est une situation subie plutôt que souhaitée: 64% des hommes sont en sous-emploi contre 21% de l'ensemble des hommes travaillant à temps partiel. Les différences sont également très marquées chez les femmes: 42% des femmes travaillant à temps partiel après une AFD sont en sous-emploi contre 19% de l'ensemble des femmes à temps partiel. (cf. graphique G8)

Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées selon le statut d'activité et les conditions de travail, 2013

G 6



■ Actifs occupés après une AFD
 ■ Ensemble des actifs occupés

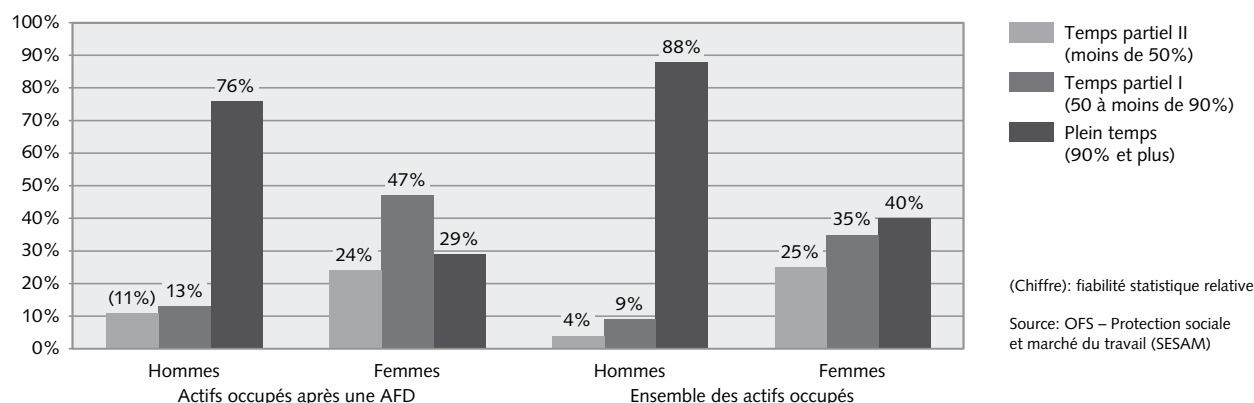
(Chiffre): fiabilité statistique relative

* CDI: contrat à durée indéterminée
 CDD: contrat à durée déterminée

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées selon le taux d'occupation et le sexe, 2013

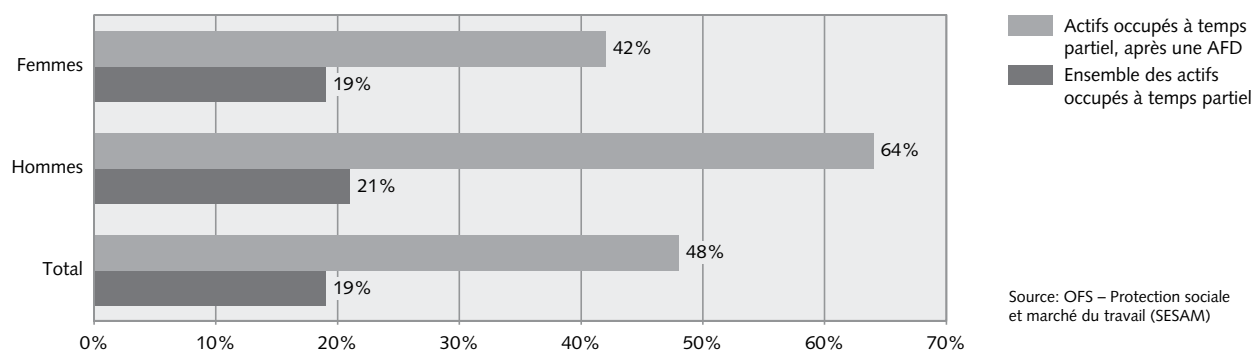
G 7



© OFS, Neuchâtel 2014

Part de personnes en sous-emploi parmi les personnes travaillant à temps partiel – personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées – selon le sexe, 2013

G 8



© OFS, Neuchâtel 2014

Sont considérées comme étant en **sous-emploi** les personnes actives occupées qui:

- présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises,
- souhaitent travailler davantage et,
- sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé

Fort impact de l'AFD sur le niveau de salaire

Le salaire horaire brut médian pour l'ensemble des salariés se situe à 36,20 francs, il est de 27,50 francs dans le cas des personnes AFD ayant retrouvé un emploi salarié. La différence correspond donc à 8,70 francs. La

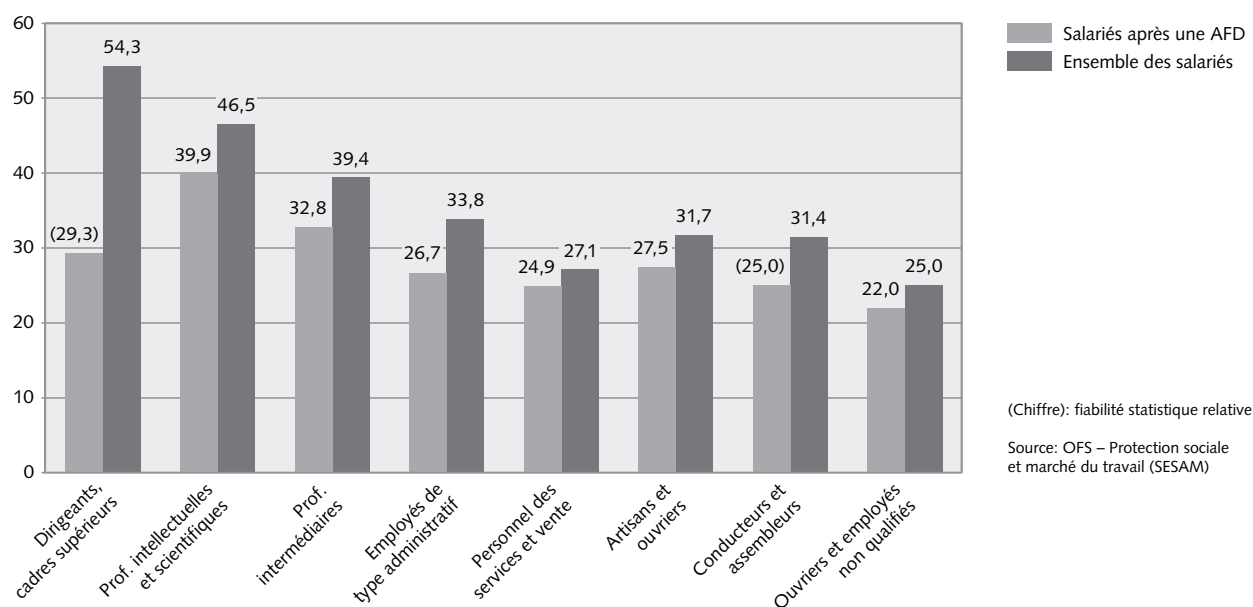
surreprésentation de certains groupes (p.ex. femmes, personnes avec un niveau de formation faible ou moyen) au sein des personnes AFD ne suffit pas à expliquer cet écart de salaire. En effet, une différence s'observe quelle que soit la ventilation considérée. (cf. tableau T2)

L'écart est ainsi particulièrement marqué dans les catégories professionnelles supérieures. A l'inverse, le fait d'être AFD pèse moins dans le cas des «ouvriers et employés non qualifiés». (cf. graphique G9)

L'écart entre le salaire médian après une AFD est plus élevé chez les Suisses et chez les hommes. La différence de salaire la plus élevée (11,30 francs) s'observe parmi les personnes de 45 ans et plus. L'écart se réduit chez celles de 30 à 44 ans (10,50 francs), et encore plus chez les plus jeunes, âgées de 15 à 29 ans (2,80 francs). Le

Salaire horaire brut médian des personnes salariées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et de l'ensemble des salariés, selon la profession exercée (ISCO 08), 2013

G 9



(Chiffre): fiabilité statistique relative

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2014

T2* Salaire horaire brut médian selon différentes caractéristiques, personnes salariées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes salariées, 2013

		Ensemble des salariés	Salariés après une AFD
Total	salariés	36,2	27,5
Nationalité	suisse	38,9	29,3
	étrangère	34,9	26,0
Sexe	féminin	34,3	25,6
	masculin	41,5	29,7
Groupe d'âge	15–29	28,2	25,4
	30–44	38,9	28,4
	45–64	40,1	28,8
Degré de formation	degré secondaire I	27,0	23,8
	degré secondaire II	33,9	26,7
	degré tertiaire	48,7	36,5
Taux d'occupation	temps complet (90% et plus)	39,4	27,3
	temps partiel I (50 à moins de 90%)	36,8	28,4
	temps partiel II (moins de 50%)	30,0	26,6

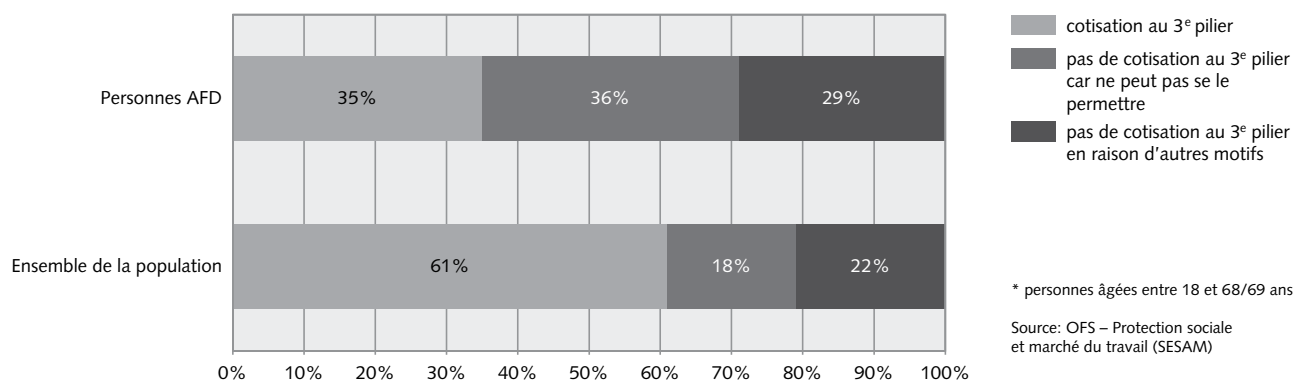
Source: OFS – SESAM

© OFS, Neuchâtel 2014

taux d'occupation joue aussi un rôle dans ce domaine, l'écart étant nettement moins grand chez les personnes travaillant à moins de 50% (3,40 francs). La différence de salaire la plus faible s'observe parmi les salariés ayant achevé une formation de degré secondaire I (3,20 francs), et est nettement plus marquée pour ceux ayant terminé une formation secondaire II ou tertiaire (7,20 francs respectivement 12,20 francs). Plus l'AFD est éloignée dans le temps, meilleur est le salaire. L'écart entre les personnes AFD et l'ensemble des salariés reste cependant important même plus de 4 ans après l'AFD. (cf. tableau T3)

Pour s'assurer que le statut d'AFD est un des facteurs-clé expliquant la différence de salaire entre les deux populations, on a procédé à une analyse de régression logistique. En plus de l'AFD, l'effet de six autres caractéristiques individuelles susceptibles d'avoir une influence sur le salaire a été pris en compte dans le modèle calculant la probabilité de percevoir un salaire horaire en-dessous du salaire horaire médian. Il ressort qu'une fois épurée des effets de l'âge, du sexe, de l'origine, de la formation, de la situation familiale et de la profession exercée, cette probabilité reste beaucoup plus élevée pour les personnes ayant connu une AFD que pour les autres. (cf. tableau T4)

Part de personnes cotisant régulièrement au 3^e pilier ou non, personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble de la population*, 2012 G 10



* personnes âgées entre 18 et 68/69 ans

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2014

T3* Salaire horaire brut médian des personnes salariées après une AFD selon la durée écoulée depuis l'AFD, 2010 à 2013

Durée écoulée depuis l'AFD	Salariés après une AFD
Moins d'un an	26,0
1 an à moins de 2 ans	25,6
2 ans à moins de 3 ans	28,0
3 ans à moins de 4 ans	28,3
4 à 5 ans	28,3

Source: OFS – SESAM

© OFS, Neuchâtel 2014

Seul un tiers (35%) des personnes AFD ayant retrouvé un emploi cotisent régulièrement à la prévoyance professionnelle (3^e pilier), alors que plus de la moitié (61%) de la population active occupée le fait. (cf. graphique G 10)

Salaire horaire brut médian

Le salaire horaire est calculé sur la base du montant du revenu de l'emploi principal tel qu'il est annoncé par la personne interrogée lors de l'ESPA. Lorsque le salaire est indiqué sous la forme d'un montant mensuel ou annuel, la conversion en salaire horaire s'effectue en tenant compte de la durée hebdomadaire du travail.

Il est alors possible de comparer les salariés entre eux indépendamment de leur taux d'occupation. Le montant du salaire horaire médian correspond à la valeur centrale de l'ensemble des valeurs observées pour le groupe considéré (ensemble des salariés, salariés selon le degré de formation, etc.).

3.4 Des ménages à bas revenu

Les personnes AFD bénéficient nettement plus souvent de prestations de soutien que l'ensemble de la population active. Ainsi, 45% des personnes AFD touchent des subsides à l'assurance-maladie, contre 24% de la population dans son ensemble. Plus marquant encore, 14% des personnes AFD perçoivent des prestations étatiques de soutien telles qu'une aide au loyer ou l'aide sociale, alors que c'est le cas de seulement 2% de l'ensemble de la population. (cf. graphique G 11)

Malgré ces aides, le revenu annualisé brut équivalent des ménages comptant une personne AFD⁵ se situe, tous types de ménages confondus, dans une majorité de cas dans les classes de revenu inférieures. Ainsi, le revenu de 41% des ménages avec une personne AFD se situe dans le quintile des revenus les plus bas, contre 19% de l'ensemble des ménages. A l'inverse, seul 6% des ménages dont un membre est AFD ont un revenu classé dans le quintile des revenus les plus élevés (tous ménages confondus: 18%). (cf. graphique G 12)

⁵ Dans SESAM, l'information sur l'AFD n'est disponible que pour la personne ayant répondu à l'ESPA. D'autres personnes du ménage peuvent être AFD. En raison de la très faible part représentée par les AFD dans l'ensemble des ménages, cet effet est négligeable.

T4* Régression logistique sur le fait de percevoir un salaire horaire inférieur au salaire horaire médian

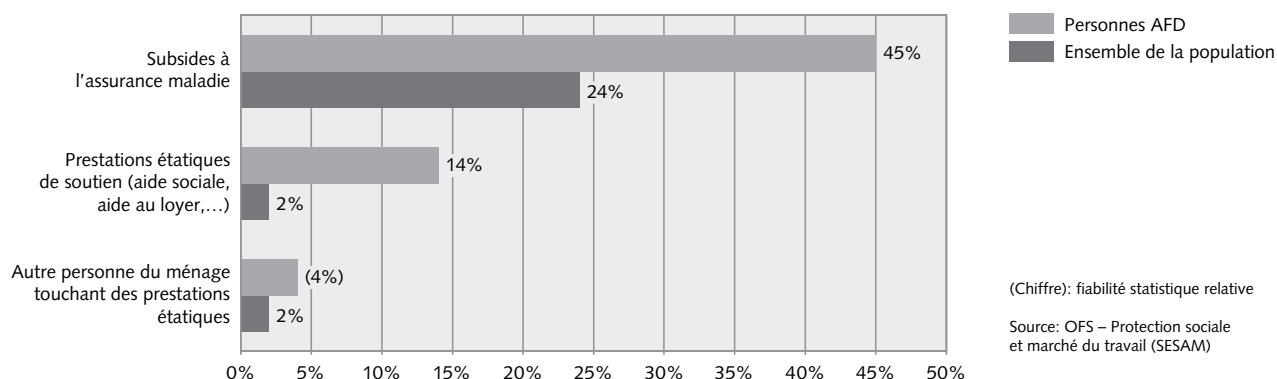
Variable expliquée 1 = perception d'un revenu professionnel horaire inférieur au salaire horaire médian 0 = autres cas	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	Nombre d'observations
Intercept	-2,93	-3,11	-2,76	<,0001	31 569
	Rapport de cotes				Nombre d'observations
	Estimation	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur-p	
AFD au cours des 5 dernières années					
Modalité de référence: pas d'arrivée en fin de droits					30 985
arrivée en fin de droits	4,60	3,20	6,61	<,0001	584
Sexe					
Modalité de référence: masculin					15 922
féminin	8,20	7,58	8,88	<,0001	15 647
Classe d'âge					
Modalité de référence: 45-64 ans					14 872
15-29 ans	4,68	4,15	5,28	<,0001	3 948
30-44 ans	1,27	1,18	1,36	<,0001	12 749
Nationalité					
Modalité de référence: suisse					20 634
étrangère	1,12	1,03	1,21	0,01	10 934
Degré de formation					
Modalité de référence: Degré secondaire II					15 039
Degré secondaire I	2,37	2,09	2,68	<,0001	3 787
Degré tertiaire	0,38	0,35	0,41	<,0001	12 743
Situation familiale					
Modalité de référence: Personne seule					6 899
Couple sans enfant-s	1,12	1,01	1,23	0,03	8 082
Couple avec enfant-s	2,18	2,00	2,39	<,0001	13 241
Personne seule avec enfant-s	1,90	1,63	2,20	<,0001	1 984
Groupe de profession					
Modalité de référence: Dirigeants, cadres supérieurs					2 930
Prof, intellectuelles et scientifiques	2,25	1,92	2,63	<,0001	7 963
Professions intermédiaires	2,41	2,05	2,82	<,0001	6 148
Employés de type administratif	3,97	3,33	4,73	<,0001	3 140
Personnel des services et vente	10,48	8,84	12,41	<,0001	4 960
Agriculteurs	7,98	5,42	11,75	<,0001	230
Artisans et ouvriers	4,39	3,68	5,24	<,0001	3 342
Conducteurs et assembleurs	5,03	4,06	6,22	<,0001	1 294
Ouvriers et employés non qualifiés	16,02	12,46	20,59	<,0001	1 444
Effets des variables dans le modèle	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²		
AFD au cours des 5 dernières années	1	67,78	<,0001		
Sexe	1	2 711,06	<,0001		
Classe d'âge	2	630,12	<,0001		
Nationalité	1	7,66	0,0056		
Degré de formation	2	851,38	<,0001		
Situation familiale	3	402,74	<,0001		
Groupe de profession	8	1 236,23	<,0001		
Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²		
Rapport de vraisemblance	18	1381 396,08	<,0001		
Test «score»	18	1140 682,11	<,0001		
Test de Wald	18	5 093,29	<,0001		

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2014

**Part de personnes percevant des prestations de soutien, personnes AFD
(au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble de la population
de 15 ans et plus selon le type de prestation, 2012**

G 11



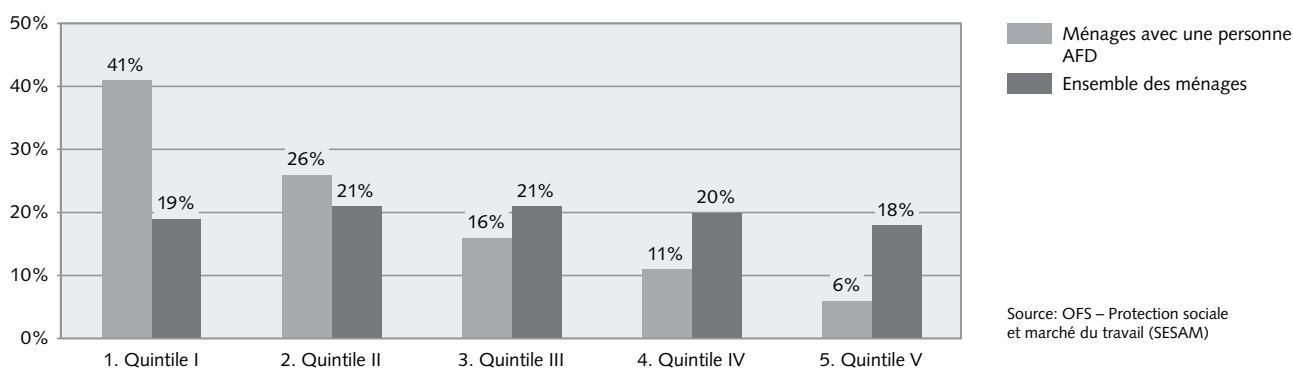
(Chiffre): fiabilité statistique relative

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2014

**Classes de revenu annualisé brut équivalent des ménages avec une personne AFD
(au cours des 5 ans qui précèdent) et de l'ensemble des ménages, 2013**

G 12



Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Revenu équivalent

Pour comparer l'ensemble des ménages entre eux malgré leur taille et leur composition différente, le revenu du ménage est converti en un revenu d'un ménage d'une personne, c'est-à-dire une unité de consommation, il est ainsi divisé par sa «taille d'équivalence» selon l'échelle OCDE modifiée. Cette dernière est calculée en additionnant la valeur de chaque membre du ménage: 1,0 à la première personne dans le ménage, 0,5 à chaque autre membre âgé de 15 ans et plus et 0,3 à tout autre membre de moins de 15 ans.

Sources

Pierre Fontaine, Robert Häubi, Jonathan Gast, Elmar Benelli, 2013. *Le chômage en Suisse 2012: demandeurs d'emploi et chômeurs inscrits. Bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage*. OFS, Neuchâtel/seco

Gladys Taglang, 2009, *Arriver en fin de droits, et après?* OFS, Neuchâtel